

Signature de l'Accord-Cadre Construction 02/10/2018

Discours du Ministre Didier Gosuin

Le secteur de la construction est un secteur stratégique pour Bruxelles. Et ce principalement, pour 2 raisons :

- 1. D'abord, parce que la croissance soutenue (+3,7% en Belgique) dans ce secteur participe enfin à la création d'emplois. Après avoir en avoir perdu 20.000 entre 2012 et 2015, le secteur a inversé la tendance et le Bureau fédéral du Plan s'attend désormais à ce que 24.000 nouveaux emplois y soient créés d'ici 2023.*
- 2. Ensuite, parce qu'il s'agit d'un secteur pourvoyeur de nombreux emplois durables et de qualité, mais surtout des emplois accessibles à tous les niveaux de qualification.*

Le secteur construction représente donc une filière stratégique à développer dans notre Région. Surtout lorsque que l'on sait que Bruxelles a un taux de chômage encore trop élevé (16,3% en août dernier et 22,5% pour les jeunes) mais aussi une part non négligeable des Bruxellois encore trop « faiblement qualifiés ».

S'il existe une plus forte concentration des activités en dehors du centre-ville, des perspectives d'emploi existent bel et bien pour les Bruxellois que ce soit dans le centre ou en périphérie.

C'est pourquoi il importait de mettre en place un accord-cadre dans le secteur de la construction. C'est le deuxième accord-cadre de ce genre en Région bruxelloise (le premier concerne le secteur transport-logistique). L'objectif ? Instaurer un dialogue constant basé sur un engagement mutuel entre le Gouvernement bruxellois et le secteur pour mieux conjuguer les actions des organismes publics d'emploi et de formation aux besoins des entreprises du secteur. Et ce, au bénéfice des chercheurs d'emploi bruxellois.

Ce deuxième accord-cadre aura une première concrétisation fondamentale : la création d'un Pôle Formation-Emploi dédié au secteur Construction bruxellois, outil central intégrant les actions formation-emploi menées dans le secteur afin de...

- 1. Simplifier et intégrer les offres de services destinées aux chercheurs d'emploi (et aux autres publics – élèves – travailleurs) ainsi qu'aux employeurs.*

2. Répondre plus efficacement et de manière coordonnée aux vacances d'emploi et aux besoins de qualification dans le secteur.

Bref, développer une coopération très concrète et plus performante entre les secteurs, la Formation et l'Emploi.

Ce nouveau Pôle Formation-Emploi Construction devra également permettre de renforcer l'attractivité du secteur.

MESSAGES

I. ENJEUX ET ÉVOLUTIONS DU SECTEUR

Le secteur construction connaît actuellement plusieurs tendances. Des évolutions quantitatives dont j'ai parlé mais également plus qualitatives :

1. Les politiques de développement durable et d'économie circulaire induisent des exigences accrues en matière de gestion de chantier, tout particulièrement dans un milieu urbain.
2. Avec l'automatisation des tâches, notamment rendue possible par les nouvelles technologies, de nouveaux métiers émergent et demandent une plus grande qualification des travailleurs. D'où l'importance de la formation professionnelle et de la qualification des chercheurs d'emploi bruxellois, mais également des travailleurs (notamment les moins qualifiés plus fortement représentés dans ce secteur) et des élèves

II. L'ACCORD-CADRE CONSTRUCTION

Au final, ce deuxième accord-cadre est :

- **Innovant** : exit les grands principes qui font joli sur papier, ici :
 - on vise à **atteindre des objectifs partagés** entre les signataires, en phase avec nos priorités,
 - mais aussi des **objectifs chiffrés**,
 - **soutenus par les contributions de chacun** : tant du secteur (plus de 2 millions), que de la Région bruxelloise (plus de 6 millions d'euros), mais aussi de BELIRIS (16 millions d'euros dans le cadre de la construction du Pôle Formation-Emploi Construction).

Dans le cadre du Pôle formation-emploi construction, on vise d'ici 2022 (4 ans) à atteindre les objectifs partagés suivants :

- **Améliorer le dispositif d'orientation professionnelle pour augmenter le nombre de chercheurs d'emploi bruxellois en formation positionnés sur les métiers de la Construction, et, augmenter le nombre de chercheurs d'emploi en FPI-E/IBO (formation professionnelle individuelle entreprise) formés dans l'ensemble des métiers de la construction.**
- **Atteindre plus de 90 titres de compétence délivrés dans le secteur.**
- **Améliorer le taux d'insertion des chercheurs d'emploi dans le secteur après une formation qualifiante (taux de 70% attendu).** Pour cela, on compte fortement sur la mobilisation des entreprises du secteur.
- **Augmenter de 30% le nombre d'offres d'emploi transmises à Actiris par les entreprises du secteur. +6.000 chercheurs d'emploi sont inscrits pour un métier dans la construction auprès d'Actiris (2016). En 2016, Actiris a reçu quelque 1.100 offres d'emplois.**
- **Augmenter de 15% le nombre de stagiaires en alternance dans les métiers du secteur.**
- **Nous développerons également l'entrepreneuriat** dans le secteur en nous appuyant notamment sur la formation PME.

Au vu du nombre important de chercheurs d'emploi en construction inscrits chez Actiris, l'accord-cadre doit permettre de renforcer les partenariats entre les entreprises et Actiris et de permettre le recrutement par les entreprises de la construction de chercheurs d'emploi bruxellois, directement ou après une formation ou un stage si nécessaire.

CONCLUSION

Etapas suivantes

Après la signature officielle de ce deuxième accord-cadre sectoriel, il reste encore beaucoup de travail.

Des groupes de travail techniques seront bientôt mis en place pour mettre en œuvre le plan d'action annexé à cet accord et pour préparer la mise en place du Pôle Formation-Emploi.

Avec le facilitateur du CESRBC, nous travaillons à élargir l'accord-cadre à d'autres sous-commissions paritaires du secteur et aux commissions partiaires qui bénéficient fortement des efforts de formation en construction en raison de leur besoin accru en main d'œuvre.

Et bien sûr, la concrétisation du Pôle Formation-Emploi Construction (« Construcity ») dans un nouveau lieu et pour lequel un budget a déjà été dégagé. Un pôle qui a pour ambition de simplifier et fusionner les structures d'emploi/formation, de Bruxelles Formation, d'Actiris et



du VDAB, mais aussi de coordonner tout un réseau d'acteurs (comme Constructiv et la Confédération Construction Bruxelles-Capitale) autour de ce point central.

→ L'objectif ?

- Garantir la mise en place de parcours de formation vers l'emploi qui soit innovant, fluide et adapté aux besoins des bénéficiaires ainsi qu'à la réalité du monde du travail.
- Mais aussi veiller à les améliorer à des niveaux divers : orientation, information, validation des compétences, attractivité des formations...

Au niveau sectoriel et public, **plus de 8 millions d'euros sont déjà mis à sur la table pour des mesures d'emploi, formation et enseignement en Région bruxelloise**. Ces moyens seront maintenus et développés pour la création d'un "Pôle Formation Emploi Construction et pour l'atteinte des objectifs visés dans cet accord-cadre.